



Réseau NATURA 2000

Site FR 7200691 « Vallée de l'Euille »

Compte rendu du comité de pilotage du 30 mai 2012

Le 30 mai 2012, s'est tenu à Targon le deuxième comité de pilotage du site « Vallée de l'Euille ». En l'absence de représentant de la Sous-Préfecture, M. Nicolas Klein assure la présidence du Comité de Pilotage.

La liste des participants est jointe en annexe.

• Julie Walker ouvre la réunion en rappelant son objet :

- > Présentation du diagnostic écologique et socio-économique, présentation de l'analyse écologique.
- > Validation du périmètre du site Natura 2000 : site proposé par le diagnostic préalable de 2010.

Elle introduit l'étude du CEN :

- > Le travail a consisté à actualiser et compléter le diagnostic préalable de façon à préciser les enjeux et affiner les actions à développer sur le site. Ceci grâce à des compléments d'inventaires sur le terrain, à des rencontres en mairies et aux 3 groupes de travail qui se sont tenus en février. Les données INSEE datent de 2008. Des données régionales et départementales ont uniquement été publiées par le RGA 2010 (AGRESTE 2010). Les premières données communales datent du 24 avril 2012.
- > Il s'agit du document « état zéro » du DOCOB. La partie correspondante de la notice technique sera diffusée en début d'été. La présentation synthétique qui va suivre sera en ligne sur le site dans les prochains jours.
- > La partie présentée correspond à la partie I du cahier des charges. La partie II correspondant aux objectifs de développement durable a été abordée à travers la hiérarchisation des enjeux. La partie III concernera les mesures. Sachant qu'une deuxième série de concertation aura lieu

fin juin sur la définition des objectifs opérationnels. La dernière série de concertation aura lieu en octobre et portera sur les mesures.

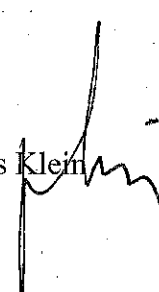
- Marion Souriat présente les résultats de l'étude.

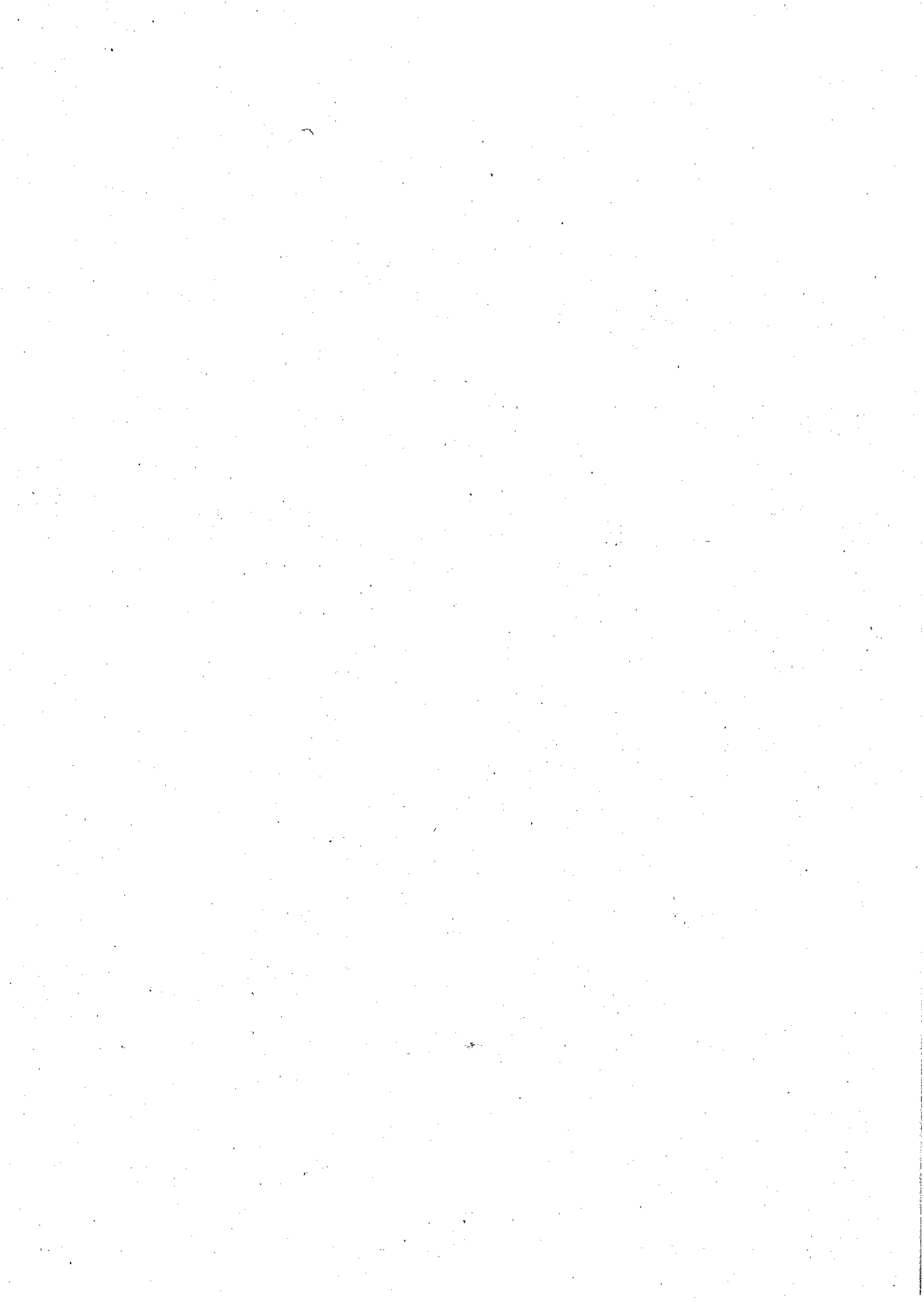
(voir power point joint)

- Sylvain Brogniez précise que la continuité écologique n'a été étudiée par Migado que sur l'axe principal. Il remarque qu'il y a des erreurs de dénomination de moulins dans le document. Il s'étonne que le cours Ricaud à partir de sa confluence avec le Miqueu ne soit pas retenu dans le site. Il faudrait vérifier les habitats présents.
- Pascal Fournier explique que les zones uniquement pourvues de ripisylve n'ont pas été retenues. Julie Walker complète en disant que lors du diagnostic préalable, seuls les habitats considérés comme favorables au vison d'Europe à l'époque ont été retenus (forêt alluvial et prairies humides).
- Colette Gouanelle demande pourquoi l'Etat n'a pas souhaité étendre le site. Julie Walker explique que l'étude du CEN a effectivement conclu que le vison d'Europe utilisait l'ensemble du réseau hydrographique, mais que l'Etat n'est pas dans une démarche d'extension de périmètre. La volonté est d'être opérationnel et de cibler les financements sur les sites prioritaires.
- Pascal Fournier relève alors que lors de l'évaluation de l'efficacité du dispositif par rapport aux objectifs de conservation, il risque d'y avoir insuffisance à ce niveau. Il est convenu qu'il faudra certainement aller plus loin lors du second document d'objectifs.
- Sylvain Brogniez attire l'attention sur l'impact considérable de l'assainissement autonome dans le secteur. Du point de vue viticulture également, il s'agit du bassin versant où l'on constate le plus grand nombre d'effluents viticoles non traités. Enfin, l'activité de moto cross hors circuit autorisé est un problème de plus en plus important.
- Nicolas Klein précise qu'à l'issue de la validation en 2013, les communes seront officiellement reconsultées sur le périmètre.
- Julie Walker demande au comité de pilotage de valider le diagnostic préalable ainsi que le périmètre du site. Le Comité de pilotage valide le diagnostic préalable mais demande à consulter la carte du périmètre au parcellaire avant de se prononcer sur sa validation.

Le président,

Monsieur Nicolas Klein





Liste des participants

Présents :

- Monsieur Nicolas Klein – DDTM
- Monsieur MULET Patrick – DDTM
- Monsieur FOURNIER Pascal – GREGE (Expert Vison)
- Madame LAHARANNE Alice – FDAAPPMA33
- Monsieur BROGNIEZ Sylvain – CG33 Service Environnement
- Madame BOUT Catherine – GREGE
- Monsieur DELEBECQUE Luc-Olivier – CRPF Aquitaine
- Monsieur ROBIAN Emmanuel – FDC33
- Madame GOUANELLE Colette – SEPANSO
- Madame RUHARD Louisia – Mairie de Targon
- Madame NOËL Nadia – Fédération de Pêche 33
- Monsieur LAHITEAU Pierre – Commune d'Omet
- Monsieur ACKER Philippe – Mairie de Saint Pierre de Bat
- Monsieur MEHGUIN J.Michel – Commune d'Escoussans
- Monsieur RENAUD Michel – CdC Soullignac
- Madame RIOT Nadine – Mairie d'Arbis
- Madame DENIS M.Claire – Mairie d'Arbis
- Madame CAYRE Marion – Stagiaire – CEN Aquitaine
- Monsieur TARTARY Pascal – CEN Aquitaine
- Madame SOURIAT Marion – CEN Aquitaine
- Madame WALKER Julie – CEN Aquitaine

Excusés:

- Madame la Sous-Préfète de Langon